



210

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

AUDIENCE DU BAPE : LIGNE D'INTERCONNEXION APPALACHES-MAINE

## Réparation ou confrontation disent Pessamit, Wemotaci et Pikogan

**THETFORD MINES le 18 août 2020** – Lors d'une séance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenue à Thedford Mines ce mardi 18 août, les Innus de Pessamit, les Atikamekw de Wemotaci et les Anishnabek de Pikogan ont réitéré, via leurs porte-paroles, leur intention de s'opposer au projet de ligne de transport d'électricité passant par l'état du Maine vers le Massachusetts et de tout mettre en œuvre pour le faire dérailler si leurs droits ne sont pas respectés.

« Tant que nous n'aurons pas obtenu compensation pour l'électricité usurpés à l'aide d'ouvrages de production, de réservoirs et de lignes de transmission aménagés sur nos territoires ancestraux sans préavis, sans étude d'impact et sans notre consentement, nous allons tout faire pour empêcher que se réalisent le projet *Ligne d'interconnexion Appalaches-Maine* (au Québec) et son pendant américain (dans l'état du Maine) *New England Clean Energy Connect (NECEC)*, ont affirmé les représentants de ces trois Premières Nations. »

Ils ont expliqué aux commissaires du BAPE qu'actuellement, 36% de la puissance hydroélectrique totale installée par Hydro-Québec, soit 13 200 MW, provient de territoires traditionnels autochtones qui sont protégés par des droits ancestraux, droits qui pourtant n'ont jamais été respectés. Au total, 33 ouvrages de production, 130 barrages et digues, 10 400 km<sup>2</sup> de réservoirs, des dizaines de milliers de kilomètres de lignes de transport, de distribution et de routes, y ont été illicitement mis en place.

### Enrichir le Québec en appauvrissant les Autochtones

Ces infrastructures sont toujours opérées par Hydro-Québec à l'encontre, notamment, de la Proclamation Royale de 1763, des divers traités, des droits reconnus par la Loi constitutionnelle de 1982, de la jurisprudence émanant de la Cour suprême du Canada et de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (voir Articles 8, 20, 26 et 29). En permettant à Hydro-Québec de faire main basse sur nos territoires traditionnels, le gouvernement du Québec a bouleversé le noyau familial et l'équilibre socio-économique des communautés de Pessamit, Wemotaci et Pikogan. Il a contribué à éliminer des habitats rendant la nourriture plus difficile à trouver et les plans d'eau plus difficiles à naviguer avec pour résultat notoire, le remplacement des pratiques économiques de la pêche, de la chasse et du piégeage, par des paiements de transfert sociaux. C'est ainsi que nos Premières Nations ont permis au Québec de s'industrialiser et à la majorité de ses citoyens d'accéder à une meilleure qualité de vie, alors que les indicateurs de bien-être pour nos communautés sont comparables à ceux de pays du tiers-monde.

### Ça suffit!

Dans leur présentation au BAPE, les trois communautés ont affirmé qu'elles ne laisseront pas Hydro-Québec tirer profit du patrimoine atikamekw, innu et anishnabek aux États-Unis sans prendre part ouvertement au débat qui se déroule présentement dans l'état du Maine. « Hydro-Québec a récemment annoncé en grande pompe que tout était joué de ce côté-là de la frontière, mais ils prennent leurs rêves pour des réalités, a affirmé l'un des représentants. C'est gravement sous-estimer la solidarité entre Premières Nations du Québec et de la Nouvelle Angleterre. En 2018, Pessamit a fortement contribué au déraillement du projet de ligne de transport *Northern Pass* devant traverser le New Hampshire du nord au sud. Si le gouvernement du Québec fait la sourde oreille, Pessamit, Wemotaci et Pikogan mettront tout en œuvre pour faire dérailler, à son tour, le projet NECEC ! »

### **Des mesures de réparation**

« Compte tenu que l'électricité destinée au Massachusetts a été acquise de façon inconstitutionnelle par Hydro-Québec avec la complicité des gouvernements du Québec et du Canada et que l'opération des ouvrages de production va à l'encontre de la jurisprudence émanant, notamment, de la Cour suprême du Canada; étant donné que la directive du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le projet Appalaches-Maine, ainsi que l'étude d'impact d'Hydro-Québec, n'abordent même pas la question de la légitimité de 36% de l'électricité qu'Hydro-Québec entend vendre aux États-Unis sans notre consentement; puisqu'on ne tient aucun compte de l'évolution de la jurisprudence en matière de droits autochtones; considérant que l'envahissement systématique et ininterrompu de nos territoires ancestraux s'appuie sur une série de décisions unilatérales permettant à Hydro-Québec d'occuper indéfiniment et sans compensation nos territoires où le bien-fondé de nos revendications est pourtant reconnu par la Couronne :

**NOUS, les Pessamiulnut, les Wemotaci Iriniwok et les Abitibiwinnik, exigeons que des mesures de réparations soient mises en place avant la réalisation de tout nouveau projet d'exportation aux États-Unis et confirmons notre ferme opposition au projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine tant aussi longtemps que nos droits ne seront pas respectés. »**

-30-

#### **CONTACTS :**

##### **Wemotaci**

Guy Laloche  
819-666-2237

##### **Pessamit**

Gérald Hervieux  
418-295-6698

##### **Pikogan**

Steve Rankin  
819-732-6591